

No 44.

Monsieur

Si mon frere le Beauzezé m'eust donné aduis de la cause de vostre douleur, Je n'eus pas manqué de vous temoigner le ressentim que J'ay d'une perte qui vous est si sensible, etant obligé par la part q'il vous plait de me donner en vor bonnes graces den preadre en tous vor Interests. Ce servit resourir Inutilém vostre plage d'adjouster mes consolations a celles que la force de vostre esprit, assisté de ocluy de Dieu y a déjà appliquées. Cest pourqoy Je m'en deporte, yo vous dire que vous Puis est fort éloigné de nostre perte en disant qu'elle ne se peut comprendre d'abord. Nous commengons d'en ressentir quelques eschantillons par la contradiction de ceux de contrarie religioue et affaire de petite consideration, ausquelles da vinant de Monsieur le Baron de Dhona Il eurent yo son respect donné en entier consentem. Dieu veille qui aux choses de conseilure Il ne temoignent de plus grande dissentim. Je contribueray tous les soins que Je dois yo respondre a la confiance que S. A. a de ma fidelité, et yo ayder a maintenir en paix toutes chose par l'autorité de Madame de Dhona, le nom de laquelle a un grand ascendanc sur tous les esprits. Il est vry que depuis ce dernier despatch de S. A. Il semble q'ille se resout a laisser la conduite des affaires, presupposant que ces derniers ordres de S. A. la desserment de resoin; Mais nous faisons tous supplice tristement de si abandonner de si abandonner par este direction, et auons trouué convenable yo le servir de S. A. de ne rien faire en este administration que par sa communication et par son ordres en attendant les nouveaux commandem de S. A. laquelle ne pourroit pas mieux la rassurer qui en lui convielle l'autorité du Gouvernement tandis qu'elle sera dans celle Esta



Jusques a ce que S. A. en aye plus en disponer, de brang
qu'elle tient dans sa maison, les grandes vertus dont elle
est ornée et la tres sage et prudente conduite de Monsieur
le Baron de Dhona, semblent merites assez gracie; et de
plus grandes si les Inclinations uniuerselles des sujets
peuvent entrer en consideration au choix du successeur:
Mais ce n'est pas a nous de nous mettre en peine de la chose
affaire, S. A. srait mieux que nous mesme refugier faus,
nobis obsequij gloria relata est; Je ne manqueray jamais
a ce devoir, ne a l'affection que de dois au service de S.
A. et au bien de son estat, de guyot De vous supplie Monsieur
de lui donner des pleines assurances lors que vous l'userez
a propos. Je vous donneray aduis des occurrences de nos
affaires si vous l'aurez avreable, ~~cachet que le ne les pris~~
sache que Je ne les pris adressez en mains desquelles S. A.
aye plus de confiance. Continuer moy De vous supplie
l'honneur de votre amitie, Je tachebay de la montrer par
mes fideles seruices et de conserver fort chiereul le qualite
que Je possede de la partie de ma force.

Monsieur, de

Dorange le 5. Aout 1637.

Votre tres humble et tres obligeant
seraile. A. De Montmirail

de brang
dans elle
Monsieur
; et de
sagests
corressauz:
e de resto
Tenuz faire,
ray Jamais
uire de S.
lie Monsieur
nos Pusera
er de nos
ne les prie
eguettes S.A.
supplie
rites par
la qualite

Venise
S. L. V. Ven
vra le Reggeur Cor
Venise j'envoyez

Venise

leisan
t miraz

A Monsieur

Monsieur huygens Chenati
seunel de Zegelhem Coes
de Son Altere

A larmes.